

**Abonne-toi via TMoney**  
et tente de gagner plein de cadeaux

**\*145\*434# La Fibre 888 119**

Promo valable jusqu'au 7 Juillet 2024  
Règlement de jeu consultable sur le site Togocom.ig

Avancés. Pour vous. Pour tous. togocom.ig



Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

N° 413 du 23 / 04 / 2024

**Togo/Plongée en apnée de 50 acteurs de médias dans le monde de l'olympisme** P.3

**Proposition de loi de la nouvelle constitution togolaise** P.4

**Le Parlement l'adopte en seconde lecture avec de légères modifications**



**Sport, vecteur de cohésion sociale, quel enseignement pour des élections sans violence**



**A Kara, Dr Lidi Bessi Kama soutient une action noble des journalistes pour des élections apaisées** P.4

**Législatives et régionales du 29 Avril prochain/ Tchaoudjo et le déploiement de l'artillerie lourde**

**"La jeunesse exprime des préoccupations légitimes....nous les rassurons" Adayi Ezzo-Wavana** P.3



# Togo/Plongée en apnée de 50 acteurs de médias dans le monde de l'olympisme

50 acteurs de médias ont fait une plongée en apnée dans le monde de l'olympisme et de ses valeurs ces 18 et 19 avril 2024 à Lomé. Organisée par le Comité National Olympique du Togo (CNO-Togo), cette session de formation visait à faire découvrir à l'opinion via la presse le mode de fonctionnement et les textes qui régissent l'institution. Il a également été question au cours de cette rencontre d'expliquer aux journalistes les exigences qu'imposent les programmes de la Solidarité Olympique, une composante du Comité International Olympique (CIO) dont postulent des athlètes de haut niveau non des moindres de la place.



Selon le président du CNO-Togo, Deladem Akpaki, l'Initiative, combien historique répond au plan stratégique du CNO-Togo de permettre aux journalistes de découvrir, comprendre, maîtriser les rouages de son fonctionnement ainsi que ses nouveaux textes en vigueur validés par le CIO. Ceci, afin que l'opinion publique, par

ricochet le public sportif appréhende conséquemment aussi bien les défis auxquels sont confrontés le CNO-Togo que le monde de l'olympisme et de ses valeurs.

S'adressant aux représentants des médias à l'ouverture des travaux, M. Akpaki a félicité le rôle des médias dans la promotion de l'olympisme. « Sans les

journalistes que vous êtes, je peux dire qu'il n'y aurait pas d'olympisme. Vous êtes un maillon essentiel et nous avons pris sur nous de faire en sorte qu'une place importante vous soit accordée à l'occasion des JO Paris 2024. Cela s'est traduit par le concours lancé pour les journalistes qui a sorti des lauréats et par la place de

choix qu'occupe la presse aux événements pilotés par le CNO-Togo », a-t-il indiqué.

Ainsi au total, 7 communications ont été déroulées durant les 2 jours, notamment « Le CNO-Togo à l'ère des réformes » ; « Le CNO-Togo et ses textes » ; « Le journaliste sportif face aux défis du numérique » ; « Les programmes de la Solidarité Olympique » ; « Le Togo en route pour les JO Paris 2024 »

; « Couvrir un événement sportif international : cas des JO » et « JO Paris 2024 : procédure d'accréditation ».

Créé le 16 février 1963 et reconnu deux ans plus tard par le CIO, le CNO-Togo a pour compétence de représenter le pays aux Jeux Olympiques et aux compétitions multidisciplinaires régionales, continentales ou mondiales patronnées par le CIO.

## Asky acquiert un Boeing 737 Max 8 supplémentaire

ASKY, compagnie aérienne panafricaine basée à Lomé, renforce sa flotte avec un nouvel appareil, un Boeing 737 Max 8. L'annonce a été faite par le top management du groupe depuis son siège à Lomé.

L'appareil, immatriculé ET-

de la flotte pour renforcer sa compétitivité sur le marché africain.

Pour rappel, Asky assure aujourd'hui la desserte de plus d'une vingtaine de villes dans 25 pays du continent africain.



BAU, est équipé des dernières technologies aéronautiques, permettant une réduction significative des émissions de CO2 par rapport à ses prédécesseurs, indique-t-on.

Pour Asky, cette acquisition n'est pas motivée seulement par des considérations environnementales, mais aussi par une perspective économique, la modernisation

L'État togolais est actionnaire de la compagnie aérienne depuis une prise de participation à hauteur de 6 milliards FCFA, représentant 600 000 actions, l'an dernier. En plus d'appuyer le transporteur, ceci avait pour but de renforcer le statut de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) de Lomé à l'échelle sous-régionale.



**COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

Relatif aux informations, dépôts, suivis et retraits des actes liés au foncier

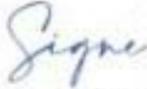
Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) qu'à compter du 1er mai 2024, les demandes d'informations, les dépôts, le suivi et le retrait de toutes les réquisitions liées au foncier dans le ressort territorial des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé sont domiciliés au Guichet Foncier Unique (GFU) situé au siège de l'OTR. Il s'agit notamment des :

- plans parcellaires ;
- réquisitions d'immatriculation ;
- extraits de lotissement ;
- bornages de terrain ;
- levés topographiques ;
- expertises foncières.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour l'application des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 5 avril 2024

Le Commissaire Général

  
**Philippe Kokou B. TCHODIE**

## ALERTE ARNAQUE

**Évitez d'envoyer de l'argent par Tmoney ou Flooz**

Aucun paiement ne se fait à la DCCF par Tmoney ou Flooz. Les paiements pour l'obtention du titre foncier se font uniquement dans les agences des banques partenaires et sur les bornes électroniques installées au siège de l'OTR et à la DCCF.

8280

Signalez toute tentative d'escroquerie en appelant le numéro vert



# Législatives et régionales du 29 Avril prochain/ Tchaoudjo et le déploiement de l'artillerie lourde "La jeunesse exprime des préoccupations légitimes... .....nous les rassurons" Adayi Ezzo- Wavana

Au 8ème jour de la campagne électorale comptant pour les élections législatives et régionales du 29 avril 2024 prochain au Togo, c'est le Forum de la Région Centrale pour la résilience et l'emploi des

cette rencontre : Il s'agit de ;"les obligations fiscales de l'entreprise" ;"Quel mindset pour un parcours d'entrepreneur réussi"  
 Comme on pouvait s'y attendre, c'est le conseiller

l'imposition de ce que l'on déclare. Il a apporté dans sa communication des réponses aux différentes inquiétudes de la jeunesse qui part satisfaite.

Dans son discours

réalisation de cette vision. Vous devez être résilients, innovants et déterminés pour surmonter les obstacles et réussir dans vos entreprise a-t-il fait savoir".

Tour à tour, le président de la Chambre Préfectorale de Métiers de Tchaoudjo ;M :Tchacondo Boutchou et le Coordonnateur régional des jeunes entrepreneurs de la centrale M.Tchabana Abdou-Sakoum ont remercié M. Adayi pour avoir accepté parrainé ce Forum qui vient renforcé la résilience de la jeunesse de Tchaoudjo à se familiariser avec les outils et mécanismes fiscaux pour être à l'aise dans la conduite des leurs entreprises

assorti de cet acte 1 du Forum de la région centrale, M. Adayi a rassuré de la pérennisation de ce cadre qui sera désormais ce creuset qui sera désormais le meilleur projets seront primés.

Une mesure qui satisfait la jeunesse qui estime que le Commissaire Adayi a dépassé les rencontres basées sur des théories, il est dans le concret.

Une raison de plus, qui consacre la politique réelle du Chef de l'Etat qui veut qu'on rassure la jeunesse par des actes.

Rappelons que ce forum rentre dans la politique de proximité mise en place par les



jeunes qui sera l'acte 2 de son périple de ce jour. En effet, initié par la Coordination régionale de l'Association "Jeune Togo", ce Forum a rassemblé des jeunes venus des préfectures des préfectures de Tchamba, de Sotouboua et de Tchaoudjo sur des préoccupations nobles et récurrentes sur des questions fiscales dont le parrain Adayi Ezzo-wavana, conseiller spécial du Chef de l'Etat sur des questions fiscales et parrain de cette initiative entend apporter des réponses aux inquiétudes de la jeunesse de la région de Tchaoudjo.

C'est la grande salle de conférence du prestigieux Hôtel Nassam qui a servi de cadre pour abriter ce FORUM qui a mobilisé une jeunesse dont l'entreprenariat est une source de vitalité et d'inspiration.

Deux thèmes ont meublé

spécial du Président de la République Adayi Essowavana qui personnellement est revenu la charge d'animé le premier pannel de cette rencontre d'envergure envers une jeunesse de plus en plus exigeante.

Dans ses propos introductives, le commissaire Adayi a fait comprendre à son auditoire qu'une entreprise qui ne fait pas place à la fiscalité est appelé à disparaître. Ceci témoigne combien la jeunesse doit-elle même être ambassadrice autour de lui pour inciter à honorer aux engagements fiscaux. Payez le juste impôt, c'est ce à quoi le commissaire à attirer l'attention de son auditoire.

Selon lui, la jeunesse ne doit pas avoir peur de la fiscalité, le Togo a fait le choix de



d'ouverture, le secrétaire général de la préfecture de Tchaoudjo, représentant le préfet a dit toute son admiration à la coordination régionale de l'association JEUNE TOGO pour avoir mis en place un tel Forum. "En tant que jeunes entrepreneurs, vous avez un rôle crucial à jouer dans la

et à l'abri des ennuis fiscaux.

Il a profité de l'occasion pour partager avec les participants quelques informations sur certaines opportunités mises en place par le gouvernement dont la jeunesse n'a pas d'amples informations pour y tirer meilleurs profit.

Comme premier acte concret

cadres Union pour la République de Tchaoudjo dans leur stratégie de rafler les quatre sièges mis en compétition pour le compte des élections législatives et régionales dans la préfecture de Tchaoudjo.

Cécile Dolémé

## Togo : les nouveaux membres de la Cour Constitutionnelle ont prêté serment

C'est devant le Président de la République, Faure Gnassingbé, que les deux nouveaux membres de la Cour constitutionnelle Payadowa BoukpeSSI et Kwame Meyisso ont prêté serment le samedi 20 avril 2024 à Lomé. Après ce cérémonial, les récipiendaires ont été renvoyés à leur nouvelle fonction.



« Vous allez rejoindre les éminents membres de la Cour Constitutionnelle, à une période

cruciale de la vie nationale où notre pays opère des choix majeurs qui sont déterminants pour l'avenir de la démocratie et

de l'Etat de droit ». C'est ainsi que Faure Gnassingbé a autorisé les désormais membres de la Cour à entrer en

fonction en toute impartialité et avec responsabilité.

Payadowa BoukpeSSI et Kwame Meyisso, précédemment ministre en charge de l'administration territoriale et président de la Cour des comptes de l'Union économique des Etats d'Afrique de l'ouest (UEMOA), vont aux côtés des sept autres

membres, veiller au respect des dispositions de la Constitution du pays.

Notons que la Cour Constitutionnelle, selon l'article 100 de la Constitution togolaise, se compose de neuf (09) membres de probité reconnue, désignés pour un mandat de six (06) ans renouvelable une seule fois. Elle est également habilitée à connaître du contentieux des élections présidentielles, législatives et sénatoriales et des consultations référendaires.

## Elections : la HAAC suspend la délivrance des accréditations aux envoyés spéciaux des médias étrangers

Au Togo, la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a récemment pris une mesure de suspension provisoire de délivrance des accréditations pour les envoyés spéciaux des médias étrangers pour la

couverture des élections législatives et régionales du 29 avril 2024.

La décision fait suite à l'interpellation et à l'expulsion du journaliste Thomas Pierre Dietrich, envoyé spécial de la

Chaîne Africa XXI, qui selon les autorités togolaises, est entré dans le pays par une voie illégale et s'est comporté comme un activiste.

Bien que le gendarme des médias togolais ait suspendu



l'octroi de nouvelles accréditations, il invite les correspondants des médias

étrangers déjà sur place à poursuivre la couverture de la campagne électorale.

Il faut noter que la décision de la HAAC est aussi motivée par des « manquements graves » qu'elle affirme avoir relevés dans la couverture de l'actualité togolaise ces derniers temps par le groupe de Médias RFI et France 24.

Proposition de loi de la nouvelle constitution togolaise

## Le Parlement l'adopte en seconde lecture avec de légères modifications

**Au Togo, l'Assemblée nationale a adopté vendredi 19 avril 2024, la proposition de nouvelle Constitution en seconde lecture. Le vote a recueilli une majorité dépassant les 4/5 des membres, soit 87 voix pour.**

Ce passage de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République, marque un tournant important dans la trajectoire politique du pays. L'adoption du texte en première lecture avait suscité plusieurs débats au sein de l'opinion publique nationale, au point de pousser le Chef d'État, Faure Gnassingbé, à demander une deuxième lecture au Parlement. Après plusieurs jours de consultations nationales, le texte est désormais adopté avec quelques retouches, comme l'indique le Parlement.

### Un mandat de quatre ans pour le Président

Parmi les principaux changements, on note : le passage du régime semi-présidentiel au régime parlementaire, qui se maintient, la redéfinition des modalités de candidature à la fonction présidentielle avec un rôle accru des groupes parlementaires, ainsi que la consécration de deux ordres de juridictions séparés et du statut des anciens présidents de la République.

Dans la foulée, la durée du mandat du Président de la République sera désormais de 4 ans, renouvelable une fois. De même, le Président prêtera désormais serment devant le Congrès.



La nouvelle constitution définit également le candidat à la fonction du Président du Conseil ; consacre deux ordres de juridictions séparés, le statut des anciens présidents de la République ; et crée un conseil d'Etat et un tribunal des conflits au titre des juridictions ordinaires.

Cette évolution positionne désormais l'Assemblée nationale et le Sénat au cœur de la vie politique togolaise, appelés à jouer un rôle encore plus important dans le fonctionnement institutionnel du pays.

La nouvelle constitution devra encore

être promulguée par l'actuel numéro 1 du pays, pour son entrée en vigueur.

Cette adoption est faite sous la présidence de Mme Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale en présence de M. Yawovi Missiamé Amenyo Adjourouvi, ministre des droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République.

L'objectif fondamental de cette relecture est de prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs, entre temps écoutés, en vue d'assurer un processus institutionnel, inclusif et participatif qui enrichit la Constitution.

Quoique la loi adoptée le 25 mars 2024 ait une portée certaine et dont le mérite n'est plus à souligner, il urge de préciser que tout comme lors de la première lecture, dans le cadre de cette seconde lecture, la Constitution clarifie et renforce la stabilité juridique, garantit la stabilité et la continuité de l'état de droit, crée des bases solides pour la participation et l'inclusion citoyenne aux politiques ainsi qu'à la gestion de la chose publique. Elle protège et renforce aussi les droits et libertés fondamentaux des citoyens.

Ainsi, la révision consacre des changements notamment, le passage de la IV<sup>e</sup> République à la V<sup>e</sup> République et celui du régime semi-présidentiel au régime parlementaire, le rôle prépondérant des groupes parlementaires pour présenter les candidats à la fonction de Président de la République, la durée du mandat du Président de la République qui est de 4 ans renouvelable une fois, la prestation de serment du Président de la République devant le Congrès, la définition du candidat à la fonction du Président du Conseil, la consécration de deux ordres de juridictions séparés, la consécration du statut des anciens présidents de la République, la création du conseil d'Etat et du tribunal des conflits au titre des juridictions ordinaires.

L'adoption de la présente proposition de révision positionne, au centre de la vie politique, l'Assemblée nationale et le Sénat, désormais appelés à jouer un rôle de premier plan dans le pays.

En somme, la mise en place du régime parlementaire favorisera

l'exercice d'un contrôle efficace des citoyens sur leurs dirigeants et leurs politiques, tout en participant directement et de façon inclusive à la prise de décision politique.

Le ministre des droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, Yawovi Missiamé Amenyo Adjourouvi, après avoir salué l'esprit de prévoyance et d'anticipation des députés en son nom propre et celui du gouvernement sous le leadership du Président de la République, note que cette seconde lecture est conforme aux dispositions de l'article 67 de la Constitution et aux articles 102 alinéas 1 et 2 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Il a, par ailleurs, remercié la représentation nationale « pour l'esprit civique qui a prévalu permettant une forte adhésion des populations au processus de révision. Cette relecture a pris en compte les suggestions et contributions formulées par les différents acteurs et les populations en vue d'enrichir la Constitution pour l'intérêt du peuple togolais.

Il s'agit de légitimer l'intervention des représentants du peuple dans la perspective de renforcer la démocratie et l'état de droit en conférant au peuple la souveraineté.

«L'histoire retiendra que la sixième législature a rendu un grand service à la nation togolaise pour sa vision et sa détermination », indique le ministre.

La Présidente de l'Assemblée nationale a, au nom de la représentation nationale, exprimé « toute son admiration au Président de la République, Son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, pour son engagement au dialogue inclusif et une gouvernance participative. Cette approche démocratique basée sur une collaboration étroite entre les élus et les citoyens est essentielle et participe de la nécessité de s'assurer que les réformes constitutionnelles et institutionnelles reflètent les aspirations et les préoccupations de nos concitoyens », a-t-elle indiqué.

A noter que cette réforme vise une politique de projection, de stabilité, de transparence et une meilleure représentativité.

**Citoyens togolais,**  
Conducteurs de poids lourds,  
Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.  
Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.  
Éviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.  
**Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.**  
Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

Togo/Désengorgement et délocalisation des CRV

## La CENI veille au grain

Au Togo, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) veille au grain dans le bon déroulement du processus électoral en cours. De ce fait, l'institution en charge des élections dans le pays a pris la mesure de la situation en procédant au désengorgement et à la délocalisation de certains Centres de recensement et de vote (CRV) en souffrance de place.

En effet, dans une note signée le 13 avril dernier et adressée aux présidents des Commissions électorales locales indépendantes (CELI), la CENI entend limiter le nombre d'électeurs par bureau de vote à 350 (base sur laquelle il faut le préciser, le Bureau de vote est créé) afin de permettre aux électeurs de pouvoir voter entre 7 heures et 16 heures. « Les bureaux de vote ne trouvant pas de salle dans les CRV devront être délocalisés dans les centres de proximités en gardant l'ordre



chronologique des numéros de BV », explique la directive qui informe au passage que chaque électeur peut envoyer par SMS ( sans frais) le numéro de sa carte d'électeur au numéro « 1010 » pour avoir les informations sur le CRV et le BV où il doit voter.

A ce jour, le processus électoral poursuit son cours sans anicroche sous la férule de la CENI. Ceci, au profit d'un scrutin apaisé au Togo le 29 avril prochain.

Prestation de serment des nouveaux membres de la CNDH devant le bureau de l'Assemblée nationale

## Un impératif légal et institutionnel

Les 9 nouveaux membres de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), élus le 15 mars dernier par l'Assemblée nationale conformément aux dispositions légales, ont prêté serment devant le bureau de l'Assemblée nationale, ce mercredi 17 avril 2024, après avoir été nommés par décret présidentiel sur rapport du ministre chargé des relations avec les institutions de la République.

Cette prestation de serment s'est déroulée en présence de Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale et de Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République.

Sur convocation de la Présidente de l'Assemblée

A la suite de cette prestation, la Présidente et le bureau de l'Assemblée nationale ont dit avoir pris acte de cet engagement et qu'il en sera dressé procès-verbal. Par ailleurs, ils ont exhorté les membres à un exercice loyal et responsable de leurs missions.

Pour la Présidente de l'Assemblée nationale, « la prestation de serment des

personnalités de chaque sexe, ayant des compétences pratiques avérées, dans les domaines suivants : droit et justice, sciences humaines, santé, défense des droits de l'homme, protection de l'environnement.

Il s'agit de : M. KOLANI Nakodjoua pour le compte de « Protection de l'environnement » ; M. ADJODI Anabadédi pour le



nationale, chaque membre de la Commission, la main droite levée, a donc prêté serment en ces termes : « Je jure de bien et fidèlement remplir ma mission comme prévue par la Constitution et la loi, de l'exercer en toute impartialité et indépendance, d'assurer sans défaillance les devoirs qu'elle m'impose et de garder le secret des informations et des délibérations ».

membres de la Commission est un engagement républicain pour la consolidation de l'état de droit dans notre pays ».

Pour rappel, la Commission est composée de neuf (09) membres, suivant les dispositions de l'article 7 de la nouvelle loi organique portant composition, organisation et fonctionnement de la CNDH dont, au moins, quatre (04)

compte de « la santé » ; Mme ATTISO Afi et M. KODJO Gnambi Garba pour le compte de « droit et justice » ; Mme AISSA-ASSIH Tembe pour le compte des « Sciences humaines » ; Mme AZAMBO Badabossia, Mme BOURAIMA Adjidjatou, M. KADJA Abalodjam, M. SANVEE Obini Didi pour le compte de « défense des droits de l'homme.



**ENSEMBLE** pour une société soudée et pacifique, quel que soit notre vote.



**Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale**

Cité OUA, en face de la cour Constitutionnelle  
Tel : (228) 22 26 24 59 /89 - Fax : (228) 22 26 25 36  
E-mail 1 : hcrrun.togo@gmail.com  
E-mail 2 : hcrrun-togo@hcrrun-togo.org  
Site web : www.hcrrun-togo.org

*Vivre ensemble une nécessité !*

**N° Vert : 80 00 40 40**

Sport, vecteur de cohésion sociale, quel enseignement pour des élections sans violence

## A Kara, Dr Lidi Bessi Kama soutient une action noble des journalistes pour des élections apaisées

La paix, la cohésion nationale, le vivre ensemble, l'unité nationale et que sais-je, c'est son dada. Elle, c'est Dr Lidi Bessi Kama, la ministre des sports et des loisirs. Depuis son magistère à la tête de ce département, le sport est le facteur qui transcende toutes autres considérations, le Togo d'abord. Il se passe de tout commentaire car la valeur "fair-play" est au cœur de toutes les actions. Pour calibrer et faire un maillage du territoire par cette valeur convoqué par les journalistes en cette période

pendant et après les élections.

<< Le journaliste dans la société a un rôle dans la société qu'on ne démontre plus mais ce rôle devient plus important encore en période électorale, c'est le moment de la compétition et généralement les élections sont des moments d'excitation et de rivalité et dans ce contexte, les médias sont appelés à plus de responsabilités pour contribuer à la réussite du processus. Ce que nous attendons des médias, de Lomé à cincassé, c'est qu'ils soient beaucoup



électorale, c'est sans hésitation que la ministre du sport a accepté parrainé à l'intention des journalistes du septentrion la rencontre d'échanges initiés par le Réseau des Organisations de la communication pour la transparence et le Développement (ROC-TD) à Kara. Une opportunité offerte à ses derniers d'appeler les acteurs politiques à faire valoir le fair-play dans leur dynamique politique.

Ils sont des professionnels des médias de la région des savanes et Kara réunis au palais des congrès de Kara la semaine dernière pour s'imprégner des notions du fair-play et des élections apaisées. L'initiative est du Réseau des Organisations de la Communication pour la Transparence et le Développement au Togo ( Roc-TD)

" Le fair-play ", étant une notion généralement imputée au sport, et d'ailleurs c'est à juste titre que la Ministre des Sports et des Loisirs a opté accompagner l'initiative. Selon les organisateurs, l'esprit du fair-play doit être réédité sur le terrain de la politique surtout en période électorale. Une démarche qui vise à faire porter le message par les journalistes mais aussi mais aussi interpellé la classe politique togolaise et même africaine à opter pour les vertus de la pratique du fair-play (accepter la suite du jeu politique dans une bonne ambiance quel que soit l'issue), comprendre qu'après les élections, les fils et filles du Togo resteront toujours ensemble. Partir de ce principe, tout le reste sera jouable, avant,

responsables pour contribuer au maintien de la démocratie et à la paix sociale. Il faut aider l'opinion à s'orienter. Pour les scrutins à venir, vous le savez c'est un processus assez délicat qui mérite d'être accompagné et les journalistes ont besoin d'avoir une certaine retenue, d'être beaucoup plus équilibrés et surtout faire comprendre à tout le monde que le Togo existera toujours même après les élections...>> Germain Pouli, président du Conseil National des Patrons de Presse.

Le thème choisi pour cette rencontre d'échange est " le sport vecteur de cohésion sociale, quel enseignement pour des élections apaisées " un thème évocateur selon les initiateurs. << Le Togo est entrain d'expérimenter pour la première fois les élections couplées, notamment, les législatives et les régionales et l'orque nous remontons l'histoire, nous constatons que notre pays a fait les élections émaillées de violences ; ce qui était regrettable que nous ne voulons plus dans notre contexte et des élections soient des moments où nous partageons certains nombre de valeurs. Et lorsque vous faites la corrélation entre la compétition sportive et les compétitions électorales, certes les finalités ne sont pas les même mais elles restent tout de même des compétitions et les valeurs qu'incarnent la première ; c'est à dire le sport, sont celles qui font vivre le jeu: "le fair-play " malheureusement ces valeurs ont du mal à fonctionner sur le

Suite à la page 6



**Ensemble combattons  
la haine tribale et  
ethnique**



**Haut Commissariat à la Réconciliation et  
au Renforcement de l'Unité Nationale**

Cité OUA, en face de la cour Constitutionnelle  
Tel : (228) 22 26 24 59 /89 - Fax : (228) 22 26 25 36  
E-mail 1 : hcrrun.togo@gmail.com  
E-mail 2 : hcrrun-togo@hcrrun-togo.org  
Site web : www.hcrrun-togo.org

*vivre ensemble une nécessité !*

**N° Vert : 80 00 40 40**



**COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

Relatif aux informations, dépôts, suivis et retraits des actes liés au foncier

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) qu'à compter du 1er mai 2024, les demandes d'informations, les dépôts, le suivi et le retrait de toutes les réquisitions liées au foncier dans le ressort territorial des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé sont domiciliés au Guichet Foncier Unique (GFU) situé au siège de l'OTR. Il s'agit notamment des :

- plans parcellaires ;
- réquisitions d'immatriculation ;
- extraits de lotissement ;
- bornages de terrain ;
- levés topographiques ;
- expertises foncières.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour l'application des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 5 avril 2024

Le Commissaire Général

**Philippe Kokou B. TCHODIE**

Sport, vecteur de cohésion sociale,  
quel enseignement pour des élections sans violence

**A Kara, Dr Lidi Bessi Kama soutient  
une action noble des journalistes  
pour des élections apaisées**

*Suite de la page 5*

terrain de la seconde compétition que sont les élections et cela ne nous arrange pas du tout, voilà donc pourquoi, nous les journalistes, nous avons jugé bien d'apprendre sur le terrain du sport pour mener le jeu politique et c'est ce que nous venons d'apprendre à cette rencontre pour aller aussi étoffer nos productions médiatiques en ces périodes sensibles ...>> Adams Adjronou, Secrétaire Général du Roc-TD.

La rencontre ouverte par le maire de la commune Koza 1 Monsieur PIDABI Pawoubadi pour qui la pertinence du thème choisi mérite vraiment d'attention.

Pour Monsieur Dieudonné SEWONOU, l'un des panelistes qui a entretenu les participants sur : " la citoyenneté, les élections apaisées et la portée des réseaux sociaux en période électorale " , la rencontre d'échange revêt de grands enjeux : il

s'agit de rappeler aux journalistes leur rôle a tant qu'éducateur sur des valeurs citoyennes et l'équilibre à avoir dans le traitement des sujets avec en ligne de mire, la paix sociale. L'autre chose aussi est d'attirer l'attention des journalistes sur les risques que présentent les réseaux sociaux en ces moments sensibles et le journaliste doit faire extrêmement attention, jouer sa carte de professionnalisme .Des astuces et attitudes ont été rappelées aux participants à ce rendez-vous. "" Avec la fougue des réseaux sociaux, le journaliste est autorisé à douter ,douter de tout ,faire ses propres et profondes vérifications avant d'informer", martelait aussi l'expert Dieudonné SEWONOU .

Une note de satisfaction sanctionnant cette rencontre de Kara est que les journalistes présents ont donné leur parole pour être de véritables ambassadeurs des notions acquises à cette formation pour une élections apaisées au TOGO...

**La CENI introduit le "1010", pour  
aider les électeurs à retrouver  
leur bureau de vote**

Au Togo, la CENI a mis en place un numéro vert, le 1010, pour permettre aux électeurs de retrouver leur bureau de vote le jour des élections législatives et régionales, le 29 avril prochain. Ceci intervient alors que l'organe qui organise les élections annonce avoir apporté des modifications aux centres de recensement et de vote (CRV) ainsi qu'aux bureaux de vote (BV), pour

retrouver.

« Le vote se déroule dans les Centres de Recensement et de Vote (CRV) ayant servi lors du recensement électoral du 29 avril 2023 au 14 juin 2023. Toutefois, les CRV dont les salles de classe sont insuffisantes pour accueillir les BV créés devront être désengorgés vers les CRV de proximité que vous avez proposés à la CENI. », indique la



désengorger les sites de vote.

En effet, le nombre d'électeurs par bureau de vote a été limité à 350, de 7 heures à 17 heures, pour accélérer le processus de vote et réduire les files d'attente. Si la mesure est destinée à optimiser l'expérience de vote pour les électeurs, elle a demandé la mise en place de bureaux de vote complémentaires, et ces changements peuvent susciter pour les votants, des difficultés à se

CENI dans une note adressée aux présidents des CELI.

Le 1010 est introduit, pour pallier ces difficultés, permettant à chaque électeur de recevoir des renseignements précis sur le CRV et le BV où il doit voter. Ainsi, « chaque électeur peut envoyer par SMS (sans frais) le numéro de sa carte d'électeur au numéro "1010" pour avoir les informations sur le CRV et le BV où il doit voter. », ajoute-t-on.

Trafic illicite d'espèces sauvages protégées

# Du pangolin à l'éléphant, le mythe de l'ivoire et des écailles

Pangolins, éléphants, rhinocéros et même hippopotames pourraient bientôt disparaître du continent africain.

Et pour cause, ces espèces animales sauvages sont braconnées bien qu'elles soient toutes classées comme espèces en danger ou vulnérables. Mais une question taraude l'esprit. L'interdiction totale du commerce international de l'ivoire des éléphants ou des écailles contribue-t-elle à leur protection ou, au contraire, nourrit-elle le braconnage ?

Le braconnage des éléphants et des pangolins met en péril l'existence de ces espèces animales sauvages protégées. Pourtant, la lutte contre le trafic des espèces sauvages protégées fait généralement partie des compétences des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvages et des efforts de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction



(CITES).

Les réseaux du crime international organisé qui revendaient principalement l'ivoire des éléphants d'Afrique se tournent désormais vers le pangolin. D'énormes quantités sont acheminées vers l'Asie, malgré l'interdiction mondiale du commerce des huit espèces de pangolins et les législations

nationales des pays d'Afrique de protection et de conservation des espèces sauvages menacées d'extinction.

La demande transnationale de produits dérivés du pangolin et de défenses d'éléphants est à l'origine de la poursuite du braconnage et du commerce illicite. La viande du pangolin est un mets recherché en Asie. On

attribue à ses écailles des propriétés magiques et curatives qui alimentent la demande en médication traditionnelle en Afrique et en Asie. La porosité des frontières, la mauvaise application de la loi et la corruption du côté de l'offre favorisent cette criminalité croissante en Afrique.

Trois tonnes d'écailles ont été saisies à Abidjan en 2017. En 2022, ce sont plus de 600 kg d'écailles de pangolins qui ont été saisies en Côte d'Ivoire, représentant à peu près le massacre de 3000 pangolins. Ces saisies ont été possibles grâce à la collaboration entre la DPF-MINEF, UCT et EAGLE Côte d'Ivoire. Selon le réseau EAGLE, la disparition du pangolin est liée à l'avidité de sa chair et des écailles dont on attribuerait des vertus thérapeutiques.

De même, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB) appuyés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont procédé à l'interpellation de quatre présumés trafiquants le 10 mars 2023, au moment où ils s'approprièrent à conclure la vente de sept grosses défenses d'éléphants. Une perquisition immédiate au lieu de stockage de ces produits illicites, a permis de saisir douze autres grosses défenses d'éléphants, dont cinq sculptées et polies, deux petites pointes d'ivoire, treize statuette en ivoire, un collier en ivoire, deux peaux de félins dont le lion, deux mandibules qui semblent être celles d'être humain et une tête de phacochère.

Aussi, plus de 20 tonnes d'écailles de pangolins ont été saisies dans la ville portuaire de Pointe-Noire en 2018 et neuf tonnes en 2020. Selon les responsables de Last Great Ape (LAGA), une organisation non gouvernementale qui plaide pour que la législation sur les espèces sauvages y soit appliquée, ces pangolins et leurs écailles étaient passés en contrebande depuis le port de Matadi en RDC. Parmi les trafiquants arrêtés au fil des ans figurent des ressortissants congolais, maliens, libanais et chinois.

À la source, les braconniers attrapent les pangolins dans leur habitat naturel. Puis, des groupes criminels et des clients venant de villes, leur achètent les animaux braconnés et leurs produits. Les cartels, composés de Camerounais et de Nigériens, exportent ensuite les pangolins vers l'Asie en passant par les grands pôles de transit, comme les ports de Douala, au Cameroun, et de Lagos, au Nigeria.

Du coup, le Cameroun, le Nigeria sont des pays importants pour le transit des écailles de pangolins et quelques pays de l'Afrique de l'ouest dont le Togo, sont eux des pays de transit d'ivoire. Parfois, les trafiquants soudoient les fonctionnaires aux frontières et aux douanes afin de garantir le passage illégal des produits de la faune sauvage et de se faire délivrer de fausses déclarations en douane.

Les principales destinations sont les marchés chinois, thaïlandais, malaisien et vietnamien. Une autre route est utilisée, au nord, traversant le Tchad et le Soudan, pour le trafic de pangolins et d'autres animaux en voie de disparition à destination des marchés des pays arabes.

Une chose est d'interdire le commerce international des défenses d'éléphants ou des écailles de pangolins ou de détruire les saisies d'écailles ou d'ivoire, l'autre chose, est d'accorder une priorité à la protection des espèces sauvages protégées en voie d'extinction comme le pangolin et l'éléphant qui sont sur la liste rouge de la CITES. Et aussi, sensibiliser les populations, augmenter le financement des enquêtes sur la criminalité liée à la faune sauvage, améliorer la collaboration entre les forces de l'ordre dans les différents pays, sans oublier le renforcement des capacités sur la criminalité liée aux espèces sauvages afin de prévenir et d'enrayer ce type de crime.

Les partenaires internationaux du développement devraient également fournir des fonds et des formations afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques de lutte contre le trafic d'espèces de la faune sauvage. Ces initiatives sur plusieurs fronts peuvent susciter l'engagement et la coopération nécessaires à l'échelle internationale pour mettre fin au trafic d'espèces sauvages. Cela pourrait aussi démystifier les propriétés médicinales que l'on attribue à ces animaux, ce qui en ferait baisser la demande.

Le mal est profond ! Selon l'UICN, le trafic de pangolins en Afrique a augmenté de 150 % entre 1970 et 2014. Et, entre 500 000 et 2,7 millions de pangolins sont capturés chaque année dans les forêts des pays de l'Afrique centrale. Conséquence : l'espèce reste menacée d'extinction.

L'éléphant, selon WWF, 30 000 éléphants étaient tués chaque année, soit une moyenne de 80 par jour. Du coup, les populations d'éléphants d'Afrique ont considérablement diminué de 80 % ces dix dernières années.

Rappelons que le pangolin est intégralement protégé par le traité de la Convention internationale sur le commerce d'espèces sauvages menacées (Cites) depuis septembre 2016. Même si en Chine, les écailles sont toujours autorisées dans certains établissements hospitaliers, et pour fabriquer des médicaments brevetés. Pour protéger toutes les populations d'éléphants africains, elles ont été classées, dès 1989, à l'annexe I de la Convention, ce qui interdisait totalement leur commerce, vivants ou de leur ivoire. Mais cette protection a été affaiblie en 1997 et 2000, au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe car les mesures de préservation semblaient fonctionner. Seulement, vingt ans plus tard, le trafic très lucratif de l'ivoire pousse toujours les pachydermes africains vers leur disparition. (EAGLE-Togo/avril/2024)

**RACINES FORT**  
7.5%  
AROME MENTHE

**600\* FCFA**  
**BOUTEILLE**  
50cl

\*Prix de vente détail conseillé > NOUVELLE FORCE DE LA NATURE <

# Abonne-toi via TMoney et tente de gagner plein de cadeaux



**\*145\*434#**



000000-1

**La Fibre** 📞 **888 | 119**

Promo valable jusqu'au 7 Juillet 2024  
Règlement du jeu consultable sur le site web Togocom.tg

togocom.tg

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**



Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

**Siège social :**  
2<sup>ème</sup> von derrière  
EPP Kélégougan  
**Récepissé :**  
N° 0508 / 02 / 02 / 15 / HAAC  
BP : 80349 Lomé-Togo

**Directeur général chargé  
de la publication:**  
Adam Adjronou  
Tél : 90118788  
**Email :**  
adamadjronou@gmail.com  
**Site :** www.afriquevision.com

**Rédaction**  
Adam Adjronou  
Dodji Kétohou  
Cécile Akossiwa  
DOLEME  
Djato Kodjo Dodji  
Kouami Djigbodi  
Kpotogbé

**Infographie**  
Benjamin K. Tchabi  
**Imprimerie:** Light print  
**Tirage :**  
2500 exemplaires